

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-quatre,
Le six juin à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 24/05/2024

Date d'affichage : 24/05/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 14
- votants : 20

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 16
- procurations : 8
- **nombre total de voix exprimées : 24**

Etaient présents :

Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Pascal GODIN, Boris LOICHOT, Elisabeth REDOUTEY, Pierre VAUFREY, Christelle VUILLEMIN.

Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Christian MOREL, Daniel PRIEUR.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,
Elisabeth REDOUTEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Bernard JACQUET,
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Les membres du bureau approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité (7 mars 2024).

Objet : DE2024-15 : Convention de répartition avec le Pays du Haut-Doubs

La subvention FIR de l'ARS BFC est attribuée à l'ensemble des actions du CLS, et versée intégralement au PNR du Doubs Horloger (comme précédemment). Il convient donc de répartir les sommes de façon équitable entre les deux Pays. Pour ce faire, une convention doit être établie. Celle-ci précise les modalités de versement, d'utilisation et de suivi des dépenses réalisées par le Pays du Haut-Doubs pendant l'année civile.

Un point d'étape sera effectué en septembre et un bilan demandé à la mi-décembre.

INTITULE FICHE ACTION	BUDGET 2024		
	Financement ARS	Montant PNR	Montant PHD
FA1- Renforcer l'accès aux soins sur le territoire	1 200 €	600 €	600 €
FA2- Stratégie d'attractivité territoriale	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA3- Mise en réseau et coordination du volet santé mentale sur l'ensemble du territoire du CLS	1 000 €	500 €	500 €
FA4- Organisation de formation de Premiers Secours en Santé mentale sur le territoire	6 600 €	3 300 €	3 300 €
FA9- Coordonner à l'échelle locale les actions de prévention et de promotion de la santé	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA10- Soutenir et accompagner la santé des jeunes sur le territoire du CLS	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA 11- Déployer le parcours périnatalité sur le territoire du CLS	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA12- Déployer le parcours grand âge sur le territoire du CLS	4 000 €	2 000 €	2 000 €
FA 13- Promouvoir le parcours nutrition santé à l'échelle territoriale	2 000 €	1 000 €	1 000 €
FA 15- Développer une stratégie de communication autour du CLS	8 000 €	4 000 €	4 000 €
TOTAL	30 800 €	15 400 €	15 400 €

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de répartition des crédits alloués par l'ARS au titre du CLS pour la durée du CLS ;
- Autorise le président à signer les avenants financiers annuels.
-

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
le Président
Denis LEROUX



Pour le Président et par délégation
Le Directeur

Yannick NANCY